

HISTOIRE
DU
POSTE ET DU DOMAINE FORESTIER
de Saint-Corneille⁽¹⁾
(FORÊT DE COMPIÈGNE)

Sur le versant droit de la montagne des Beaux-Monts, à la jonction de la route de Morpigny et du carrefour du Gouverneur et au pied du sentier pittoresquement appelé de Marie-Jeanne Deux-Liards, dans un des plus jolis sites que l'on puisse rêver, s'élève, au cœur de la forêt de Compiègne, un poste forestier qui était jadis une dépendance de l'antique abbaye de Saint-Corneille, et dont la fondation remonte à une époque des plus reculées.

C'est, en effet, en 1264, dans une des dernières années du règne du bon roi Saint Louis, règne qui nous a valu, entre autres merveilles de l'art architectural, la Sainte-Chapelle de Paris, le donjon de Vincennes, et dans notre voisinage immédiat, le château de la Reine Blanche, à Chantilly, que fut fondé le domaine dont nous allons essayer de retracer l'histoire.

Ce fut un clerc du nom de Thibaud de Romigny qui, voulant de ses biens faire une bonne œuvre, dit la naïve chronique du temps, et établir une chapellenie sous la

(1) Lecture faite à la séance du 21 novembre 1902.

juridiction de l'abbaye de Saint-Corneille, et sur le territoire qui en dépendait y fit construire une chapelle qui fut placée sous le patronage de l'abbé Jean de Mérencourt. Il consacra deux cent quarante livres parisis à l'acquisition des rentes nécessaires à cet établissement, et donna à cet effet, aux religieux les revenus qu'il percevait tant sur la mairie que sur le territoire de Gury. A leur tour, les religieux assignèrent à cette œuvre, une rente de huit muids, moitié blé, moitié avoine, mesure de Ressons-sur-Matz, que leur servaient annuellement à Ressons les templiers de Bellicourt. Il fut convenu que l'abbé de Saint-Corneille donnerait annuellement au chapelain, son subordonné, quatre livres de sa bourse, dont deux à la mi-carême, et deux le 16 septembre, fête de Saint-Corneille. Soixante livres devaient être employées chaque année à l'entretien de la chapellenie, savoir vingt-cinq livres en achats de livres et ornements, et trente-cinq livres pour le traitement du chapelain qui jouirait, à cette fin, de la maison de Jean Chardaignel, en la rue du Vieux-Pont, en payant toutefois le cens annuel, et en s'acquittant des devoirs féodaux envers l'abbaye (1).

L'emplacement dépendait alors de la paroisse de Vieux-Moulin et les moines, chargés de desservir la chapelle, complétèrent cette demeure en y bâtissant une maison qui fut l'origine et le berceau de l'habitation actuelle. Ils prétendaient avoir le droit ou obtinrent réellement la faculté de faire pâture dans la forêt de Compiègne sept

(1) Dom Gilleson, Bibliothèque Nationale, Fr. 24.064, page 12.

vingt-deux pourceaux et des vaches en nombre indéfini.

Les pèlerins et les voyageurs étaient reçus à Saint-Corneille, comme dans un hospice. L'histoire, malgré nos recherches assidues aux Archives Nationales, ne nous a pas révélé ses secrets, et jusqu'au XVI^e siècle, elle ne nous donne que de fort vagues indications sur les destinées successives de ce domaine. En 1515, au début du règne de François I^{er}, de ce monarque ami fervent du plaisir et protecteur des lettres, mais assez sceptique en matière de religion pour ne se décider en faveur du catholicisme contre la Réforme qu'après de longues tergiversations, l'autorité diocésaine vint bénir et consacrer la chapelle de Saint-Corneille. Ce même roi, vers 1539, convertit tout l'édifice en une vénerie. On y ajouta un pavillon, des écuries, une grange et une clôture de grosses murailles.

Ce souverain fit don plus tard, à l'abbé, de tous ces accroissements. On y célébrait la messe tous les dimanches pour les gardes de la forêt. Cet usage s'y perpétua jusqu'en 1779, et se conserva depuis à la Faisanderie.

L'église, qui ne fait maintenant qu'un corps avec les locaux servant de demeure aux agents forestiers, remonte à la fondation de l'édifice. Le portail est une arcade ogivale à deux rentrants dont les moulures et les colonnettes ont subi des mutilations. Une fenêtre, en plein cintre est pratiquée au dessus. D'autres baies modernes ont été ouvertes dans le chœur et sur les murs latéraux. On voit, en-

core, à la naissance des voûtes, les chapiteaux des colonnes groupées qui séparaient les travées ; les feuilles étaient en crosse à deux rangs et les fûts annelés.

La façade de ce bâtiment, réduit maintenant à l'office de pigeonnier et de grenier de resserre (*sic transit gloria mundi* !) portait les armes de France, au-dessous, les lettres F. P. couronnées et, plus bas, le blason du cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Corneille.

C'est ce cardinal Charles de Bourbon, qui, à la mort de Henri III, en 1589, fut opposé par la Ligue à son neveu Henri de Navarre, et qui, proclamé roi sous le nom fatal de Charles X, n'a vu perpétuer le souvenir de son éphémère et illusoire royauté que grâce à quelques pièces de monnaie, aujourd'hui presque introuvables.

Ces ornements ont eu à souffrir des vicissitudes causées par les événements politiques et ils sont aujourd'hui dégradés. On remarque encore, dans la charpente, de grosses têtes sculptées dans le goût du seizième siècle. La maison d'habitation principale, qui a été restaurée avec beaucoup de goût en 1864, année du sixième centenaire de la fondation, est entourée d'un vaste jardin, au milieu duquel se trouve l'entrée des souterrains qui devaient relier cette demeure à l'abbaye, dont on voit encore les curieux vestiges à Compiègne, dans la rue qui porte son nom.

Il serait à désirer que des fouilles dirigées par des hommes compétents et pour lesquelles il n'y aurait à voter, de la part des pouvoirs publics, que des sommes rela-

tivement peu considérables, vinsent confirmer ou réduire à néant ces traditions locales. Un coin des plus curieux de nos annales compiégnoises serait ainsi mis en pleine lumière et les découvertes seraient peut être fort intéressantes.

A partir du règne de François 1^{er}, nous possédons les documents nécessaires pour suivre, sans interruption, l'histoire du poste forestier de Saint-Corneille au-Bois, tel qu'il était appelé à cette époque. Nous relevons en 1553, sous le règne de Henri II, fils et successeur du roi-chevalier, qui fut le dernier et non le moins brillant des paladins du moyen-âge, un bail consenti par l'abbé et les religieux de Saint-Corneille de Compiègne, de la maison, des bâtiments, clos et lieux en dépendant, appelée Saint-Corneille-au Bois, sise en la forêt de Cuise ou de Compiègne, comprenant huit arpents au moins, clos de murs, formant deux cent cinquante quatre toises de clôture de six pieds de haut, tenant au chemin qui conduit de Compiègne à Saint Pierre au mont de Châtre, réserve faite pour les religieux d'un bâtiment et de la chapelle, qui est pourvue d'un titulaire, avec le droit d'usage et pâturage, qui appartient à l'abbaye. Le bénéficiaire de ce bail fut Eustache Morel, laboureur à Saint-Germain lès-Compiègne, et le prix était de seize livres tournois de loyer. Avec Antoine Bottier, écuyer, son successeur, demeurant à Saint Corneille-au-Bois, qui eut également le droit de pâturage, nous remarquons une augmentation de fermage considérable ; il fut porté à trente livres en 1582, année où ce domaine

passa entre ses mains. La valeur de ce fief ecclésiastique continuait à s'accroître grâce au travail et à l'intelligence des premiers occupants.

En 1592, Jean Dufresnoy, laboureur à Saint-Corneille-au-Bois, qui prit la suite du bail d'Antoine Eottier, n'en obtint le renouvellement que moyennant cinquante livres. Même prix pour Jean Longchamps, vigneron à Compiègne, qui, quatre ans après seulement, en 1596, fut substitué à Jean Dufresnoy.

Vient ensuite, en 1607, noble homme Auguste Le Féron, gentilhomme servant de Monseigneur le prince de Condé, demeurant à Compiègne, d'une famille bien connue dans notre histoire locale. Ce nouveau bail fut conclu pour la période assez longue de trente-six ans, à charge de faire couvrir en tuiles la grange présentement couverte en chaume et de payer la somme de cinq cents livres pour les réparations faites par Jacques de Saint-Paul, sans autre redevance. Ces conditions, qui excluaient nettement tout paiement annuel, devaient être cependant plus onéreuses qu'elles ne le paraissaient, puisque cinq ans après seulement, en 1612, eut lieu la résiliation de ce bail, moyennant la restitution par l'abbé de Saint-Corneille à Auguste Le Féron, des dépenses déjà faites par ce dernier et qui se montaient à neuf cents livres. A la suite de cette résiliation, nous voyons les religieux de l'abbaye modérer leurs prétentions ; néanmoins, l'exploitation de ce bien-fonds était toujours en voie de prospérité, puisque Jean Famin le jeune, maître scieur d'os

aux faubourgs de Compiègne, qui reprit le bail cette même année 1612, dut s'engager à payer soixante livres de loyer par an et un porc gras. De cette habitation dépendaient également alors certaines annexes, puisque la chronique relate, en même temps, la cession par Jean Bullot, sergent en la justice de Saint-Corneille, à Jean Delortye, manouvrier à Choisy-au-Bac, du bail à lui fait par les religieux de certains dimages de terres naguère défrichées en la forêt de Cuise, triage de Berne, montant à vingt-sept arpents et demi, moyennant quarante livres par an. Là, comme à l'Ortille, la direction des moines avait donc amené de bons résultats, quoi qu'on ait pu prétendre plus tard, à tort ou à raison, de leur peu d'aptitude à gérer les biens de ce monde.

En 1613, nous relevons également un bail fait avec Thomas de Maquisson, écuyer, sieur de Brinon-en-Nivernais, l'un des chevaux-légers de la compagnie colonelle duc de Nevers, demeurant ordinairement à Brinon, sa vie durant, moyennant un loyer d'un porc gras, à fournir à l'abbé, au château de Longueil, dépendant de l'abbaye; il est stipulé que le premier pourra contraindre le chapelain de Saint-Corneille-aux-Bois à faire dire les messes qu'il est tenu de célébrer les dimanches et autres jours accoutumés. L'exploitation de Saint-Corneille par Thomas de Maquisson ne prit fin qu'en 1642, vraisemblablement à la mort de ce seigneur et c'est pendant la période qui s'étend de 1613 à 1642, que les Archives nationales font mention d'une série de baux

qui paraissent avoir été passés par ce dernier, grâce à l'autorisation de l'abbé, avec différents preneurs chargés, en quelque sorte, d'alléger sa besogne et sa responsabilité. C'est ainsi qu'il est question d'un acte du 9 décembre 1614, rédigé de concert avec Nicolas Lévesque, à la charge d'employer trente livres par an aux réparations de la maison. Le 28 octobre 1618, contrat analogue avec Claude Legras et Augustin Hauart, faisant partie de l'abbaye ; la redevance est fixée à deux porcs gras par année. Le 28 juin 1626, rétrocession de ce bail par Augustin Hauart à René Blondel, religieux comme lui. Enfin, le 30 avril 1635, ledit Hauart, on ne sait pour quelle cause, fait remise à son supérieur l'abbé, de la maison de Saint-Corneille-au-Bois. C'est encore un moine qui, le 22 juin de la même année, demande à continuer l'œuvre de son confrère, et par une lettre du 25 juin, acquiescement formel est donné par son chef ecclésiastique.

Le successeur de Thomas de Maquisson, en 1642, fut Jean Tirlet, voiturier, demeurant en ce lieu ; le prix convenu fut de quarante livres pour les bâtiments, droits de pâturage et panage, et trente livres pour le pré, et pour chacune des trois vaches sous poil noir, qui lui sont en outre baillées par les religieux, une livre de beurre par semaine. La propriété prenant de l'importance, il était naturel que son état de prospérité amenât une progression constante de la redevance à acquitter annuellement. L'année 1645 voit Albin Goujard, concierge de la maison de Saint-Corneille, chargé,

concurrentement avec Jean Tirlet, de la mise en valeur de la propriété. Il dut payer trois cent soixante-seize livres, une fois données; et pour les dix vaches qui lui étaient confiées, et qui étaient la possession du couvent, il s'engagea à donner par semaine, à raison de chaque vache, deux livres de beurre, un fromage et deux pots de lait, (les émoluments des veaux devant être partagés par moitié) ainsi qu'à buer et à blanchir tout le linge des religieux, sans prétendre aucun salaire. Quant à Jean Tirlet qui, suivant le système déjà adopté pour l'Ortille, partageait alors l'exploitation du domaine, sa partie lui fut affermée soixante-dix livres et, en 1648, furent ajoutées les conditions suivantes : il avait droit à la moitié des lapins qui seraient dans le clos, mais, avec obligation, à la fin du bail, de laisser au moins quinze hases et trois mâles lapins, pour peupler la garenne, et vingt paires de pigeons dans le colombier, moyennant cent livres par an. A partir de 1658, la dualité d'occupation de Saint-Corneille disparaît ; le fermier est Simon Duberle, charretier, au loyer de cent livres. C'est Jean Molaye, laboureur à Vieux-Moulin, qui en 1679, continue la culture ; le bail est réduit à quatre-vingts livres et on y ajoute la clause de planter, chaque année, dans l'enclos, six arbres à fruits ou sauvageons. Après lui, l'état de la propriété semble rester stationnaire. Charles Lambin, laboureur à Saint-Corneille-au-Bois, qui lui succède en 1700, et qui, pendant une longue période, jusqu'en 1741, devait rester seul occupant, obtient sa survivance avec le droit de dimes

tant en grains que foins, du triage de Berne, moyennant soixante-dix livres pour les maisons et enclos, et quinze livres pour les dîmes, et si le droit de païsson se rétablissait, sept livres par an. Ce sont des conditions absolument identiques qu'il accepte en 1719, au renouvellement de son bail, sauf qu'il est formellement déclaré que les quinze livres à prendre pour les dîmes ne seront prélevées que sur une seule pièce, contenant quarante-deux arpents, ou environ, située au Berne, tenant d'un côté aux religieux de Sainte-Claire, d'autre aux tail-lis de Berne, d'un bout au grand chemin de Soissons et d'autre bout à la rivière d'Aisne, appartenant pour la plus grande partie, au sieur Constant. En 1732, à l'expiration de ce contrat, le prix à acquitter s'accroît et est porté à cent quinze livres. La bonne gestion, qui avait distingué Charles Lambin pendant sa longue exploitation des terres de Saint-Corneille, vaut à François Lambin, son homonyme et successeur, membre de la même famille, laboureur au dit lieu, le renouvellement du bail, en 1744 aux mêmes conditions. Quand en 1748, (la chronique ne nous fait pas savoir pour quels motifs) ce dernier renonce à continuer plus longtemps sa culture, voici l'état de la maison de Saint-Corneille-au-Bois : le mur du jardin, d'une contenance de soixante-deux toises de pourtour, n'en offre plus que vingt-huit sur pied, le reste est éboulé et tombé de vétusté ; la couverture de la chapelle est à rétablir, le pavé est en bon état, mais il y a des vitres à remplacer, etc.

Néanmoins, nous sommes fondé à croire

que la valeur de cette terre s'était. entre les mains des derniers occupants et grâce à leur activité, considérablement augmentée, puisque les nouveaux baux, ceux de 1748 et ceux de 1759, comportent une somme de trois cents livres, chiffre le plus élevé de beaucoup qu'eût jusqu'alors atteint la location de ce domaine. Le nouveau fermier, auquel sa situation de chasseur et de grand seigneur, interdisait, du reste, de se montrer trop regardant, n'était autre que Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, lieutenant-général des armées, gouverneur de Boulogne et du Boulonnais, des ville et château de Compiègne, représenté par un de nos plus estimés concitoyens, Jean-François Esmangart de Beauval, major de la ville de Compiègne, lieutenant de la vénerie du Roi et lieutenant des chasses de la capitainerie royale de ladite ville. Ajoutons que depuis lors, et pour perpétuer ce souvenir, un carrefour de la forêt, non loin de là, porte encore le nom de carrefour d'Aumont. De 1759 à 1781, nous trouvons installé, à la maison de Saint-Corneille, dans le même but de satisfaire sa passion de la chasse, Guy-André-Pierre de Laval, duc de Laval, un des plus grands noms du dix-huitième siècle, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur des villes et châteaux de la principauté de Sedan et de Carignan, faisant les fonctions de gouverneur et de capitaine des chasses de Compiègne, jusqu'à la majorité de M. le vicomte de Laval, acceptant par M. Esmangart de Beauval. Le prix fixé était

toujours le même que pour son prédécesseur.

A la veille de la Révolution française, en 1789, le personnage qui occupe cette antique demeure est Mathieu-Paul-Louis, vicomte de Montmorency-Laval, de la grande famille des premiers barons chrétiens, gouverneur et capitaine des chasses de Compiègne, premier gentilhomme de la Chambre du comte de Provence et colonel du régiment d'Auvergne-infanterie ; il a obtenu une légère réduction sur le prix du bail qui n'est plus que de deux cent cinquante livres.

La grande et terrible révolution qui devait bouleverser la face du monde, amena, entre autres résultats, la sécularisation du clergé. En même temps que l'Assemblée Nationale décrétait la constitution civile de ce grand corps de l'Etat, les biens considérables qu'il possédait étaient déclarés biens nationaux, et un traitement fixe, alloué à chaque ecclésiastique, était destiné à remplacer les richesses qui étaient entre les mains de cet ordre. La loi ayant prescrit la réunion de ces domaines à ceux de la nation, déclaration fut faite de la maison de Saint-Corneille, jusqu'alors propriété des religieux de l'abbaye, aux officiers municipaux de la ville de Compiègne, le 27 février 1790. Trois ans après seulement, le 20 février 1793, car une pareille opération sur toute l'étendue du territoire français ne pouvait réussir d'un seul coup l'habitation forestière de Saint-Corneille fut vendue par l'Etat à Jean-François Darras, garde du bois, et à Joseph Bruland, vigneron à Ve-

nette, pour le prix de sept mille livres en assignats. Comme la détresse financière se faisait déjà, à cette époque, cruellement sentir, par suite des changements continuels dans le personnel gouvernemental, les adjudicataires eurent la faculté de convertir le paiement de cette somme en un versement immédiat de douze cents francs en or.

A partir de cette période de notre récit, Saint-Corneille fut, comme les peuples heureux : il n'eut plus d'histoire, ou du moins, son histoire se simplifia et peut tenir en quelques lignes. La tradition de famille nous a appris que depuis 1793 jusqu'en 1830, cette demeure fut la propriété et la résidence de père en fils, de la famille Daras. En 1830, grâce à l'activité soutenue et à l'intelligence des occupants, ce domaine était parvenu à un haut degré d'importance et de prospérité, et le petit-fils de l'acquéreur le céda à l'Etat, pour le prix de trente-six mille francs payés comptant. Depuis et jusqu'à nos jours, l'administration des Eaux et Forêts, à laquelle il appartient, l'a constamment affecté au logement d'un de ses agents qui, par une coïncidence au moins curieuse, se trouve être actuellement un descendant de l'illustre chimiste Lavoisier, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1794. Ce fut là qu'Alexandre Dumas père, ce grand écrivain origininaire de nos régions, et qui, dans ses ouvrages, parle souvent de la forêt de Compiègne avec une touchante émotion, composa en 1837, au cours d'une de ses villégiatures dans nos parages, son puissant

drame de Caligula, joué au Théâtre-Français le 26 décembre de la même année. Dans les environs, son ami le peintre Louis Boulanger, son fidèle compagnon de voyage, fixait sur ses toiles les nombreux et magnifiques points de vue qui abondent aux alentours. Rappeler le souvenir du séjour en cet endroit de ces deux illustres contemporains, de ces deux maîtres de la littérature et des arts, suffirait à soi seul pour retenir notre attention sur ce beau paysage.

Nous avons maintenant le devoir d'adresser nos plus chauds remerciements à notre excellent confrère, le savant curé de Chevrières, M. le chanoine Morel, qui, avec sa bienveillance accoutumée, a guidé nos premiers pas dans la voie qu'il parcourt avec tant d'autorité, ainsi qu'à l'honorable directeur des eaux de la ville, M. Flenret, qui a mis à notre disposition avec une grande obligeance les documents en sa possession.

Nous serons maintenant pleinement heureux et satisfait, si ce rapide récit a pu faire naître au cœur de nos compatriotes le désir de faire une plus ample connaissance avec les beaux sites de notre admirable forêt.

P. LAMBIN.
